



## décision suite a l'entretien préalable

Par **alison76880**, le **29/11/2012 à 17:22**

bonjour, j'ai eut un entretien préalable mais mon patron decide de ne pas me licencier doit je attendre une reponse par lettre recommandé ou doit je retrouver travaille a la date qu'il m'a enoncé ? merci

Par **P.M.**, le **29/11/2012 à 17:35**

Bonjour,  
Il faudrait savoir si vous étiez en mise à pied conservatoire car dans ce cas, cette période devra vous être payée, sinon il n'y avait pas de raison de vous arrêter de travailler...  
Il faudrait aussi que vous précisiez comment l'employeur vous a annoncé cette date...

Par **alison76880**, le **29/11/2012 à 17:42**

Oui j etais en mis a pied depuis samedi quand j ai eut ma lettre ensuite je suis aller a l entretien preable hier je lui ai demander a la fin si j etais licencier il ma repondu que non que je reprennais mon boulot vendredi mais je ne sais pas s il dois tout de meme m envoyer sa decision par lettre recommander?

Par **P.M.**, le **29/11/2012 à 17:49**

Vous verrez bien, en tout cas, l'employeur devra vous payer la période de mise à pied conservatoire sauf s'il vous notifie une mise à pied disciplinaire qui s'y substtue...